

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. par an, 16 fr. six mois, 8 fr. trois mois. Poste: 35 fr. par an, 18 fr. six mois, 10 fr. trois mois.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50. Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAIÉES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS. BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés au timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 20 Octobre 1883.

LES ÉCONOMIES DE LA RÉPUBLIQUE

Les républicains se plaisent à répéter que la République est un gouvernement moins coûteux que la monarchie ou l'empire.

« Voyez, disent-ils, quelle économie on a réalisée en supprimant la royauté. Le roi Louis-Philippe avait une liste civile de douze millions, tandis que M. Grévy se contente d'une dotation de douze cent mille francs. »

Il s'oublie d'ajouter qu'au temps où le roi avait une liste civile de douze millions, les deux Chambres ne coûtaient que douze cent mille francs par an.

Aujourd'hui, le Président de la République n'a qu'un traitement de douze cent mille francs, mais les deux Chambres s'attribuent douze millions par an.

On voit que la machine gouvernementale coûte tout aussi cher; seulement il y a huit cents rois ou empereurs au lieu d'un seul.

Mais voici où est la différence entre les deux régimes.

Le roi ou l'empereur était obligé de payer sur sa liste civile l'entretien des palais et des châteaux où il faisait sa résidence, et s'il chassait dans les forêts de l'Etat, il soldait de ses deniers toutes les dépenses qui résultaient de ses chasses (paiement des gardes, indemnités aux propriétaires riverains, aux cultivateurs, etc.). Tandis que le Président de la République et sa famille, qui se sont attribué sans qu'aucune loi les y ait autorisés le droit d'habiter les anciennes maisons royales et de chasser dans les forêts de l'Etat, laissent à la charge du Trésor public toutes les dépenses que le souverain supportait autrefois.

Il convient d'ajouter que la liste civile du souverain était employée à distribuer de nombreux secours; à donner des fêtes qui

faisaient gagner de l'argent au commerce parisien; à encourager les arts, les lettres et l'industrie.

Aujourd'hui, les douze cent mille francs du Président de la République, et les douze millions absorbés par les sénateurs et les députés, ne servent à rien de semblable. Ils restent dans les poches de ces messieurs, et Dieu sait si le fond de leurs poches est bien cousu!

Il est vrai que s'ils dépensent peu et ne donnent rien, ils se font attribuer toute sorte d'avantages personnels, tels que le droit de circuler gratis sur tous les chemins de fer de France, etc., etc.

Chronique générale.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE.

Voulez-vous savoir comment l'étranger considère notre pays? Lisez ce petit morceau, servi tout chaud à ses lecteurs par le Saint James's Gazette, et vous serez édifiés:

« Regardez la France, où les républicains ont eu toute liberté d'agir depuis plusieurs années, si vous voulez vous rendre compte de ce qu'on peut attendre d'eux: les finances du pays désorganisées par le gaspillage et l'agiotage; les magistrats systématiquement écartés de leurs sièges en raison de leurs opinions politiques; liberté entière de propagande pour l'irréligion, mais point de liberté pour ceux qui prêchent la religion; des guerres organisées dans un intérêt financier; les esprits sages, conciliants et raisonnables, injuriés comme l'est le marquis de Tseng, que certainement, au ministère des affaires étrangères de France, on regarde comme une sorte de sauvage. Madagascar, un titre de gloire; le Tonkin, un autre; les insultes au roi d'Espagne. — Gouvernement, presse et peuple ayant chacun leur part de responsabilité — un autre encore. En résumé, un état de choses qui, de l'avis des meilleurs républicains anglais, ne saurait se prolonger sans amener un effon-

drement complet et qui, en attendant, a un caractère tel de corruption, de tyrannie, de barbarie et d'absurdité, que la nation tout entière semble réellement avoir perdu l'esprit. »

Et nos fiers gouvernants acceptent toutes ces appréciations avec un flegme, une impassibilité qui dénotent chez eux l'absence de tout sentiment d'honneur.

Ils sont de ceux qui croient que l'injure grandit l'homme.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur:

« Une réunion de hauts personnages politiques vient d'avoir lieu à Venise. Les résolutions prises dans cette réunion seront sans doute connues avant peu, et sont appelées à produire une grande sensation. »

M. Armand Rivière, député de Tours, ancien président de la gauche radicale à la Chambre, vient d'adresser au Phare de la Loire une longue lettre qui va placer dans un singulier embarras MM. Hérisson et Labuze qui font partie de ce groupe.

M. Rivière rappelle le manifeste-programme rédigé par lui au nom de la gauche radicale au moment du ministère Duclerc. Voici les points essentiels de ce programme:

« Suppression des privilèges de l'Eglise et séparation des Eglises et de l'Etat, réforme judiciaire, révision aussi large que possible de notre Constitution imparfaite, organisation municipale la plus libérale, droit d'association, réforme de l'assiette de l'impôt; en un mot, institutions républicaines les plus radicales et améliorations sociales nécessaires et urgentes, voilà le but qu'elle aussi se propose, voilà ce qu'elle est toujours résolue à défendre et à voter. »

M. Armand Rivière a soin de ne pas laisser ignorer, d'ailleurs, que M. Labuze, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat aux finances, alors vice-président de la gauche radi-

cale, était l'un des rédacteurs de ce manifeste.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 octobre. On monte encore, en dépit de l'indécision et de la faiblesse qui régnent sur les marchés étrangers: Londres, Vienne et Berlin sont en plein mouvement de baisse. Après un début aux cours de fermeture d'hier, on s'élève assez vivement pour réagir légèrement vers la fin de la séance.

Le 3 0/0 s'avance de 78.30 à 78.40 puis 78.42 pour terminer à 78.37; l'amortissable fait exception: après avoir réagi, il se relève: 79.90, 79.80, 79.97; le 4 1/2 0/0 1885 monte de 108.35 à 108.45. Dernier cours, 108.37.

Aucune amélioration sur la Banque de France, elle est à 5.315.

Le Foncier s'avance à 1,250 et 1,255 pour terminer à 1,245, un peu alourdi par des réalisations de spéculateurs.

On achète couramment les Obligations Foncières et Communales 1880.

Nous avons parlé hier de la Compagnie des Télégraphes de la Plata, dont la Banque des Communes de France met en vente des actions privilégiées 9 0/0. Dans le Financier des Communes paru ce matin, nous trouvons des détails complémentaires sur cette entreprise.

Le conseil d'administration, disons-le tout d'abord, est composé d'hommes dont l'honorabilité et la compétence sont autant de gages de sécurité pour les actionnaires. Nous rappelons que ces actions sont dites privilégiées 9 0/0 parce qu'elles touchent 9 0/0 de leur valeur normale avant toute répartition aux autres titres.

Nous pensons que cette entreprise est appelée à un très-brillant avenir, considérant le milieu où elle fonctionne.

Le Suez est lourd à 2,300 puis à 2,220. Les obligations Panama nouvelles sont sans prendre à 3 fr. 50 au-dessous du prix d'émission.

Pas de changements sur les chemins: 1,375 le Lyon, 1,447.50 le Midi, 1,817.50 le Nord, 1,277.50 l'Orléans.

91.20 l'Italien 5 0/0, 711.87 la Banque ottomane; lire l'étude publiée sur cet établissement par le Financier des Communes d'aujourd'hui.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR EDOUARD DIDIER.

Harry avait accaparé Charles auquel il était jaloux de montrer la profonde connaissance qu'il avait acquise des belles manières de Paris. Mac Dowel profita de la circonstance pour s'emparer du bras de sir Wilkie.

Celui-là, pensait-il, n'est pas né diplomate, et, en l'interrogeant d'une façon captieuse, j'aurai bientôt raison de lui.

Monsieur Mac Dowel, dit le baronnet, recevez tous mes compliments, vous avez d'excellents cigares.

— Excellents, en effet, baronnet. Mais dites-moi, ne trouvez-vous pas que votre ami a gardé assez longtemps l'incognito dans cette maison?

Le baronnet ouvrait démesurément ses grands yeux bleus à fleur de tête et cherchait à comprendre.

— L'incognito? dit-il.

— Allons, je vais poser autrement ma question. Êtes-vous bien certain que votre ami n'a aucune communication à me faire?

Cette fois, sir Wilkie laissa tomber son cigare et devint plus rouge que les fleurs de grenadille contre lesquelles vint s'appuyer sa massive personne.

— Ce vieux gentleman, pensait-il, a deviné que j'ai commissionné mon ami pour lui faire la demande de la main de la belle Nancy. Quelle perspicacité!

Cependant, il balbutiait des paroles entrecoupées. — Oui, monsieur... oui... je ne sais... peut-être.

— Allons, avouez-le, dit le planteur en souriant, votre ami a l'intention de me demander un entretien.

— Oui, monsieur, oui, vous l'avez deviné, dit le baronnet avec une émotion qu'il était incapable de maîtriser, vous l'avez deviné, mon ami a une requête à vous présenter, et, laissez-moi espérer, ajouta-t-il en serrant la main du vieillard, que cette requête sera favorablement accueillie.

— Bon espoir, dit Mac Dowel en répondant cordialement au serrement de main du baronnet.

Pendant que Mac Dowel allait rejoindre Charles, le baronnet faisait à son ami toutes sortes de signes télégraphiques. Cette pantomime n'échappait pas à la clairvoyance du planteur, qui, malgré sa modestie, ne pouvait s'empêcher de s'applaudir de la façon triomphante dont il avait conduit toute cette petite affaire. Résolu désormais d'aller droit au but,

il commença par s'emparer du bras de Charles Lecomte.

— A nous deux, monsieur, lui dit-il. Sir Wilkie Robertson vient de m'annoncer que vous aviez à me parler.

Charles fut un peu contrarié de l'impatience que son ami venait, pensait-il, de montrer. Cependant il fit bonne contenance et répondit:

— C'est vrai, monsieur.

— Eh bien! mon cher monsieur, me voici prêt à vous entendre.

— Monsieur, dit Charles avec toute la gravité que comportait sa mission, vous connaissez sir Wilkie. Il appartient à une famille de vieille noblesse saxonne, il est immensément riche, et sera quelque jour pair d'Angleterre. Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander la main de miss Nancy Mac Dowel, votre fille, pour mon ami sir Wilkie Robertson.

M. Mac Dowel demeura un instant interdit; mais après une minute de réflexion, il se pâmait d'aise, tant il trouvait cette nouvelle ruse ingénieusement combinée.

— Très-bien, pensait-il, charmant en vérité! Vous voulez me forcer à me déclarer. Mais, mon gentilhomme, nous sommes à deux de jeu.

Charles, lui, attendait toujours que M. Mac Dowel voudrait bien se prononcer.

— Eh bien, monsieur? lui dit-il enfin.

— Non, non, cher monsieur, dit M. Mac Dowel, ma fille n'épousera pas le baronnet.

Et comme Charles le regardait, stupéfait de la brutalité d'un refus ainsi formulé:

— Ah! ah! ajouta le planteur en se fendant comme dans une salle d'armes, touché mon camarade. Il vous faudra trouver autre chose.

Sur ces mots, M. Mac Dowel laissa Charles au milieu de la véranda, immobile comme la femme de Loth quand elle fut changée en statue de sel. Sir Wilkie s'était rapproché de son ami.

— Eh bien! lui demanda-t-il anxieusement, quelle est la réponse?

— Je vous dirai cela, répondit Charles; mais d'abord êtes-vous bien sûr que M. Mac Dowel ne soit pas un peu fou?

IV

LES IMAGINATIONS DE M. MAC DOWEL, LE COEUR DE NANCY ET LE BRAS DE SIR WILKIE.

Sir Wilkie Robertson supporta avec plus de philosophie qu'on n'aurait pu s'y attendre une disgrâce qu'il avait prévue. Quand son ami lui eut annoncé avec tous les ménagements possibles que M. Mac Dowel refusait nettement d'accorder la main de sa fille au baronnet, celui-ci se contenta de pousser un soupir en disant:

— Allons, il était écrit là-haut que le pauvre Wilkie mourrait célibataire!

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 9 octobre 1883.

Le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 9 octobre 1883, sur convocation de M. le Maire du 4 octobre, dit mois.

M. le Maire préside la séance.

Sont présents : MM. Combiar, Poitou, Bidault, Boret, Neveu, Rivain, Girandier, Terrien, Plessis, Roland, Ploquin, Renou, Le Blaye.

M. LE BLAYE est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 août est lu et adopté.

Repavement des rues de la ville de Saumur.

M. le Maire fait connaître au Conseil une lettre de M. le Sous-Préfet exprimant que par délibération du 27 août dernier, le Conseil a voté une imposition extraordinaire de 40 centimes, pendant cinq ans à partir de 1884, pour être affectée aux travaux de voirie ; que, si l'imposition de 40 centimes, autorisée en 1878, prend fin le 31 décembre 1883, la commune de Saumur n'en supportera pas moins, en 1884 et 1885, 46 centimes extraordinaires, une nouvelle imposition de 8 centimes ayant été autorisée cette année à partir de 1884, 1^{er} janvier ; que, dans ces conditions, ce serait seulement à partir de 1886 que l'imposition de 40 centimes pourrait être autorisée, et, pour 1884 et 1885, l'imposition devrait être réduite à 4 centimes, afin de rester dans les limites du maximum fixé par le Conseil général.

Après cette communication, M. le Maire expose qu'il existe un moyen de rester dans les limites ci-dessus rappelées, consistant à ajourner d'une année, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1885, le remboursement de la créance de M. Dupont, montant en principal à 40,500 fr., ce que M. Dupont a accepté ; qu'à ce moyen, il suffira d'une allocation supplémentaire de 4 centimes, en 1884 et 1885, et d'une allocation de 10 centimes à partir de 1886, pour satisfaire aux travaux du pavement des rues, qui seraient exécutés en les échelonnant partiellement et successivement, dans l'ordre arrêté par la délibération du 27 août 1883.

Le Conseil, reconnaissant l'exactitude des observations et des calculs qui précèdent,

Vote l'ajournement d'une année pour le remboursement de la créance de 40,500 fr. de M. Dupont au même cours d'intérêts, et, réformant son vote de centimes additionnels pour les années 1884 et 1885, 40 centimes additionnels à partir du 1^{er} janvier 1885, pour cinq années, le tout applicable aux travaux de repavement visés dans la délibération du 27 août dernier, dans l'ordre fixé par cette délibération.

Puis il ajouta en souriant :

— Bonne chance, mon camarade ! Quant à moi, il ne me reste plus qu'à boucler ma valise.

— Vous partez ? dit vivement Charles.

— Sans doute, je pars. Qu'ai-je à faire ici désormais ?

— Attendez au moins quelques jours, et tenez pour certain que nous partirons ensemble.

Charles confia alors au baronnet que les propos incohérents de Mac Dowel lui inspiraient de vives appréhensions sur la suite à donner aux projets du planteur.

— Tout ce qui se passe ici depuis notre arrivée, ajouta Charles, m'a l'air d'une mystification dont nous serions les victimes, et comme je ne suis nullement disposé à servir de plastron aux excentricités de M. Mac Dowel, j'ai l'intention de provoquer une explication catégorique dès demain et de le mettre au pied du mur.

— S'il en est ainsi, attendons à demain, dit le bon Wilkie ; j'ajourne jusque-là mes projets de départ.

Le lendemain, dans la matinée, sir Wilkie entra sans se faire annoncer dans l'appartement de son jeune ami. Charles était accoudé à la fenêtre et n'entendit pas entrer le baronnet. Le bruit sonore des pas du colossal gentilhomme ne parvint même pas à tirer Charles de la rêverie ou de la préoccupation qui l'absorbait. Quand sir Wilkie fut par-

Vidanges et égouts de la ville.

M. le Maire expose que le traité avec l'entrepreneur des vidanges de la ville devant expirer l'année prochaine, l'Administration s'est occupée des moyens d'y pourvoir ; et qu'à ce sujet elle a reçu du Directeur d'une compagnie de salubrité, dont le siège est à Paris, un projet d'évacuation des matières de vidanges et eaux ménagères de la ville de Saumur par le système pneumatique de M. Berlier, projet qui pourrait être appliqué aux égouts et même aux inondations des voies publiques et des locaux particuliers, qui sont fréquentes par suite des infiltrations auxquelles la ville est soumise par sa situation topographique, formant une cuvette pour tous les terrains ambiants, et encore par les rivières qui la circonscrivent au nord et au midi, dont le niveau s'élève fréquemment au-dessus du sol de la presque totalité de la ville ;

Que l'Administration et la Commission nommée par le Conseil dans la séance du 27 août dernier s'occupent des études nécessaires sur ce projet ;

Que si l'exécution devient possible, les résultats seraient immensément utiles pour la salubrité de la ville et pour la santé des habitants, sans cesse compromise par l'humidité et l'infection du sous-sol, et par l'altération de l'eau des puits, qui en est la conséquence fatale ;

Que l'exécution de ce projet paraît rencontrer des difficultés pour l'établissement du lieu de dépôt des matières et eaux-vannes évacuées, pour l'écoulement des eaux d'inondations, et pour les moyens chimiques de traiter les vidanges ;

Que des difficultés d'une autre nature existent pour les questions financières, dont la charge peut être trop onéreuse, quant à un certain nombre de propriétaires ;

Que, malgré ces difficultés apparentes et sérieuses, l'Administration continuera ses études, et, s'il y a lieu, ses négociations avec la Compagnie, à laquelle des explications précises ont été demandées ;

Que l'Administration et la Commission feront tous leurs efforts pour ce sujet qui intéresse au plus haut point tous les habitants de Saumur, et dont la réalisation existe déjà dans quelques villes de la région ;

Et qu'elle fera connaître au Conseil le résultat des études qui seront accomplies, ainsi que tous autres projets qui pourront surgir.

Service des Eaux de la Loire.

M. TERRIEN, membre de la Commission nommée dans la dernière séance du Conseil pour l'examen du fonctionnement du service de la Compagnie des Eaux de la Loire, quant aux rues et places de la ville et aux établissements municipaux, fait connaître que la Commission a reconnu la gravité de cet examen et ses difficultés, à l'encontre de ladite Compagnie ; qu'un long travail est nécessaire de la part de cette Commission, et que les membres qui la composent ne sont pas en nombre suffisant pour ces études difficiles, pouvant devenir litigieuses.

Pour ce motif, M. Terrien demande que deux nouveaux membres soient adjoints

aux trois membres fonctionnant actuellement.

Le Conseil adhère à cette demande et nomme à la pluralité des voix M. Neveu et Roland.

Service du Chemin de fer.

M. BORET expose que les changements qui viennent d'être opérés dans le nouveau service d'hiver du chemin de fer de l'Etat sont préjudiciables aux commerçants et à tous les habitants de Saumur, pour les heures de départ de Saumur et de plusieurs localités importantes, telles que Thouars et Loudun.

M. Boret demande l'intervention de l'Administration pour que ce service soit continué à des heures rapprochées de celles qui étaient en cours d'été, et qui permettaient, pour Saumur, le départ et le retour à des heures convenables.

Le Conseil invite l'Administration à faire les démarches nécessaires à ce sujet.

Service des Pompes funèbres.

M. NEVEU expose qu'un exemple récent paraît établir que, dans le service des Pompes funèbres, des abus existent, par suite desquels les notes de frais remises par l'entrepreneur, au moment des déclarations de décès, se sont trouvées augmentées, lors du paiement de ces frais, pour certaines fournitures.

Le Conseil invite M. le Maire à faire vérifier ce service, et notamment à prescrire qu'une note de frais détaillée soit toujours remise au moment de la déclaration, sans pouvoir être augmentée, sauf demande expresse des familles.

Sépulture des pauvres.

M. PLESSIS exprime que le public est souvent impressionné en voyant le corbillard conduire au cimetière des malades décédés à l'Hospice, sans qu'une seule personne accompagne. Il demande si un employé, au moins, de l'Hospice, ne pourrait remplir ce devoir.

M. le Maire, en sa qualité de président de la Commission des Hospices, répond que c'est sans doute un malheur social quand le pauvre est ainsi délaissé par la famille ; mais que les services nécessaires aux malades ne permettent pas d'en détourner aucun employé ou fonctionnaire de l'Hospice, dont la présence continue, sans interruption dans aucune partie de la journée, est indispensable pour l'intérêt des malades.

Service de l'Octroi.

M. BORET exprime que le pesage, à la bascule du port Saint-Nicolas, des fourrages, à leur entrée aux divers bureaux d'octroi, est préjudiciable au commerce, par suite de la perte de temps qui en résulte, et qu'il serait raisonnable de modifier ou de modérer ce mode d'opérer, par exemple en n'exigeant le pesage que d'une manière intermittente.

M. le Maire fait connaître que le pesage est le seul moyen d'exactitude pour la caisse de l'octroi municipal, comme pour les redevables, et que la possibilité des fraudes, préjudiciables au commerce lui-même, ne per-

épales pour se préserver de la fraîcheur dans sa promenade matinale, elle en enveloppa la négresse avec des soins et une attention quasi filiale.

— O miss Nancy, maîtresse ! disait la pauvre femme d'une voix effrayée, prenez garde, si l'on vous voyait...

— Ne vous ai-je pas dit que mon père...

— Ce n'est pas votre père que je crains, le digne gentilhomme, dit la négresse ; mais si master Harry nous apercevait, il serait furieux, et pour faire passer sa colère, il baltrait mon pauvre Zambo.

En parlant ainsi, elle désignait un jeune nègre d'une quinzaine d'années qui contemplait sa mère dans une attitude de morne tristesse. En entendant les craintes exprimées par la malade, il essaya de sourire et s'écria vivement :

— Moi, pas peur des coups. Moi beaucoup rire quand master Harry bat Zambo. Non, moi pas peur.

Miss Nancy s'était redressée vivement, aussi fière que Junon offensée.

— Harry ! dit-elle avec un dédaigneux mouvement des lèvres, Harry ! s'il osait...

Puis, se calmant soudain, elle posa sa petite main sur la tête crépue du jeune nègre.

— Ne crains rien, va, bonne mère ; au cas où cela arriverait, je te promets d'affranchir à l'instant ton fils. Cela te convient-il, Zambo ?

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

met pas de renoncer à des moyens certains pour employer des moyens douteux ; et que l'intermittence produirait des inégalités arbitraires qui doivent être rejetées.

Chemin d'intérêt commun, classé par le Conseil général, de Saumur à Fontevault.

M. le Maire fait connaître au Conseil que, par suite de l'établissement du chemin d'intérêt commun de Saumur à Fontevault, il est réclamé par divers propriétaires expropriés pour l'élargissement de ce chemin, savoir :

Pour prix de terrain 5,820 fr. 82
Pour indemnité d'arbres et de clôtures 885 .. .

Total 6,705 fr. 82

Mais qu'avant de donner suite à cette demande, il y a lieu de s'assurer si cette somme ne doit pas être comprise dans le contingent de 45,000 fr. mis à la charge de la commune pour la confection dudit chemin d'intérêt commun.

Réclamation de M. Boret.

Lecture est donnée au Conseil du rapport dressé par M. Le Blaye, le 14 septembre dernier, au nom de la Commission nommée pour examiner la demande de M. Boret pour le dommage causé à sa propriété par le redressement dans la traverse de la commune de Saumur du chemin d'intérêt commun de Saumur à Fontevault.

Ce rapport conclut : 1^o à ce qu'une rampe d'accès soit pratiquée à l'intérieur du clos de M. Boret, pour conserver l'issue de pied de ce clos, avec raccordement de la porte au profil du mur de clôture ; 2^o que le propriétaire a droit à réfection du chemin pour empêcher le déchaussement de son mur de clôture, pouvant résulter du défaut de précautions et de ménagements dans le nivellement dudit chemin.

Lesquelles réfections matérielles peuvent être remplacées par une indemnité correspondante en argent.

Le Conseil adopte ces conclusions, sauf à vérifier si ces indemnités n'ont pas dû être comprises dans le contingent de 45,000 fr. mis à la charge de la commune pour l'établissement dudit chemin d'intérêt commun, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Chemin de la Butte des Moulins.

M. le Maire fait connaître au Conseil que, par suite de convention amiable avec un propriétaire limitrophe du chemin de la Butte des Moulins, dans la partie joignant la propriété acquise par la commune et annexée au Jardin des Plantes, ledit chemin sera dévié dans la partie angulaire sud-est, en laissant, vers est, une parcelle de terre de la contenance de 45 ares, renfermant une mare assez profonde, ou boire, laquelle parcelle peut être vendue, pour être annexée à la propriété de la commune, moyennant un prix qui n'excédera pas 600 fr.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire cette acquisition et le vote de la somme nécessaire pour en acquitter le prix et les frais.

Le Conseil autorise cette acquisition et vote la somme de six cents francs, maximum, pour le prix, plus les frais de cette acquisition.

(La fin à lundi.)

Par décision ministérielle du 17 octobre, M. Lyautey, capitaine breveté au 4^e régiment de chasseurs, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division L'Hotte, inspecteur général permanent du 2^e arrondissement des brigades de cavalerie de corps d'armée (5^e, 6^e, 9^e et 43^e corps d'armée).

Théâtre de Saumur.

Au lieu des *Parisiens en province*, comédie nouvelle en 4 actes, annoncée pour lundi prochain, on jouera un des plus brillants opéras-comiques d'Adam, le *Postillon de Lonjumeau*, précédé de la *Victime*, comédie nouvelle de M. Abraham Dreyfus.

Le *Postillon* aura pour principaux interprètes M. Gustave Le Roy (de l'Opéra-Comique), ténor en double, déjà applaudi il y a quelques années à Saumur, MM. Lagarde, Labranche, M^{les} Martrelli et Bonnaud.

Nous lisons dans *Angers-Revus* :
« L'administration, fidèle à sa promesse de remplacer, malgré la suppression des

débuts, ceux des artistes qui ne paraissent pas à la hauteur de leur entourage, a résilié avec M. Martelli, première dugazon, et M. Lagarde, seconde basse et baryton d'opéra-ralentis!!
Ces artistes seront remplacés d'ici quelques jours.»

Lundi soir, M. Martelli et M. Lagarde joueront donc pour la dernière fois à Saumur.

« MIREILLE » A ANGERS.

Un opéra complètement nouveau pour Angers, *Mireille*, de Gounod, a été représenté avant-hier soir au Grand-Théâtre.

On lit à ce sujet dans la *Causerie musicale de l'Anjou* :

« Je reviendrai sur cette belle œuvre de notre grand compositeur Gounod ; son succès a été, hier, considérable, et il s'explique par une excellente interprétation. Cette pièce fine et délicate, à laquelle la mère la plus scrupuleuse peut conduire sa fille sans la moindre appréhension, tiendra, sans nul doute, longtemps l'affiche ; chacun voudra aller y applaudir notre première chanteuse qui réalise d'une façon si charmante le type de la poétique héroïne de Mistral. M. Dalbret, dans le rôle de Taven, M. Grandville, Solve et Poitevin dans ceux de Vincent, d'Ourias et de maître Ramon, ont rivalisé de zèle et de talent : ils doivent partager avec M. Marie Garcin les honneurs de la soirée. »

Extrait du Journal de Maine-et-Loire :

« Hier soir, au Grand-Théâtre, salle comble. L'opéra de Gounod a obtenu un franc succès. Les interprètes ont fait des merveilles. Dans notre prochaine chronique, nous nous étendrons longuement sur une soirée aussi intéressante. Mais, avant tout, nous remercions le personnel du Théâtre, qui est

plein de zèle, de nous avoir fait passer de si bons moments. »

Ce soir samedi, seconde représentation de *Mireille*.

BOURGUEIL.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dimanche prochain aura lieu, à Bourgueil, l'inauguration de l'usine à gaz.

» A cette occasion, une fête sera donnée par le propriétaire de l'usine : ascension d'un ballon, banquet, bal, etc... »

» On compte sur la présence et sur un lumineux discours de M. Joubert. »

Nous avons dit l'autre jour que le bruit courait de l'évasion du fameux voleur Mignon, de la Nouvelle-Calédonie.

Cette nouvelle est aujourd'hui officielle. Le parquet de Civray vient d'en être informé.

Les boudinés se creusent leur maigre cervelle pour imaginer des vocables nouveaux. Il paraît qu'on ne dit plus : il a du *flan...* il est très *pschutt*.

On dit maintenant : Charmant ! c'est un jeune homme *ah !*

Il est tout ce qu'il y a de plus *ah !* Telles sont les occupations intellectuelles de la jeunesse dorée actuelle.

Quels idiots ! et comme cela donne une haute idée de la jeune génération que la République prépare à la France !

L'abondance des annonces nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre second feuilleton, *les Vendanges de Suresnes*.

Nous sommes très-heureux de prêter la publicité de notre journal aux MAGASINS DU PRINTEMPS, dont nous constatons avec plaisir le succès. — Nous prions nos lectrices de voir, à la 4^{me} page, l'invitation qu'ils viennent d'adresser aux Dames.

SAISON D'HIVER 1883-84.

La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment considérable de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa vieille réputation le comporte, se recommande toujours par la qualité de ses draperies, l'élégance de sa coupe et la modicité de ses prix exceptionnels de bon marché.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 22 octobre 1883,

LE POSTILLON DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'ADAM.

Distribution :

Chapelou, postillon..... MM. G. Le Roy.
Biju, charron..... Lagarde.
Le marquis de Corcy..... Labranche.
Bourdon..... Faucheur.
Un exempt..... Alexandre.
Madeleine..... Mmes Martelli.
Rose..... Bonnaud.

Paysans, paysannes, comédiens, soldats.

1^{re} REPRÉSENTATION DE

LA VICTIME

Comédie nouvelle en 1 acte, de M. A. Dreyfus.

Distribution :

Malbroussin..... MM. Labranche.
Gontran de Meursgué..... Linières.
Laverberie..... Leprin.
Mme Malbroussin..... Mmes Pommeret.
Cécile..... Bonnaud.
Angélique..... Hennessy.

ORDRE : 1° La Victime. — 2° Le Postillon.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 19 OCTOBRE 1883.

Rente 3 0/0.	78 30
Rente 3 0/0 amortissable.	80 »
Rente 4 1/2.	106 75
Rente 4 1/2 (nouveau).	108 45
Obligations du Trésor (anciennes).	» »

L'Almanach d'Arlequin pour 1884

vient de paraître. 100 dessins d'actualité. Contient les portraits et la biographie des Princes de la Maison de France. 20 centimes et 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs. 500, 70 fr. 1,000, 110 fr. (Expédition franco à partir de 500 exemplaires jusqu'à la gare la plus proche.)
Publication très-recommandée pour la vente et la propagande.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.
Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LOUIS BRISSET.

Les créanciers de la faillite du sieur feu Louis Brisset, maître d'hôtel et commissionnaire à Gennes, sont invités à se rendre, le vendredi vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à neuf heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier du Tribunal,
(668) L. BONNEAU.

Tribunal civil de Saumur.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié, 12, rue du Marché-Noir.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 23 juillet 1883, enregistré,

Il résulte que :

M^{me} Julie Gautier, épouse du sieur Michel Renier, cordonnier, demeurant à Saumur, rue du Bois-Doré,
« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant délibération du bureau de Saumur, en date du 9 mars 1883. »

Ayant M. V. LE RAY pour avoué, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Michel Renier, son mari.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné.

Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.
(669) V. LE RAY.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1° Le Moulin à eau de la Grande-Fontaine, situé commune de Bréze.

2° Un Moulin à vent (nouveau système à tour), situé au lieu dit l'Aubue, même commune.

3° Et divers immeubles, situés même commune.

Pour traiter, s'adresser audit M. MÉHOUS ou à M. PERCEB, géomètre-expert à Saumur.
(620)

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1° UN CLOS, situé canton de Grenelle, commune de Saumur, avec grotte, contenant 38 ares 27 centiares.

2° 24 ares 75 centiares de TERRE, au même lieu.

3° 9 ares 68 centiares de VIGNE, aux Marigrolles, même commune.

Entrée en jouissance de suite.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. MÉHOUS.
(619)

Étude de M. DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, il sera procédé au Pont-Fouehard, commune de Bagueux, et par le ministère de M. DELAUNAY, huissier à Saumur, à la vente des objets saisis sur les époux Camille DUVET, et dont suit le détail :

Un âne, une petite charrette, table, comptoir, un grand nombre de paires de sabots, grands, petits et moyens, chaises, ustensiles de cuisine, vaisselle, secrétaire, buffet, lampe, horloge, tableaux, bouteilles vides, bois de chauffage, poules, canards, bois de noyer, et autres bons objets.

Le prix de la vente sera payé comptant.
(670) H. DELAUNAY.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Brisset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allongues (Maine-et-Loire).

Études de M. CAILLEAU, notaire à Longué,

Et de M. ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1° La TERRE de la HORTAUDE-RIE, située commune de Longué et par extension communes de Vivy et de Blou, comprenant château avec douves, allées, jardins, charmilles, trois fermes, dix closeries et diverses réserves, notamment sapinières et tail-lis, aux Nofitax, commune de Vivy, le tout d'une superficie d'environ cent trente-cinq hecta-
res, ci..... 135 »

2° La magnifique MÉTAIRIE de LA BUTTE, commune de Longué, contenant environ cinquante-deux hectares, ci..... 52 »

3° Et une MAISON avec jardin bien planté, et vigne, ville de Longué, route de Saumur, d'une superficie d'environ soixante dix-sept ares, ci..... 77

Total des conteneances, cent quatre - vingt - sept hectares soixante-dix-sept ares, ci... 187 77

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. CAILLEAU, notaire à Longué.
(672)

Étude de M. GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

L'HOTEL DE LA RONDE

Situé commune de Vivy, à l'embranchement des routes de Saumur, Bourgueil, Vernantes et Baugé,

Actuellement exploité par M. Renard et comprenant :

Maison d'habitation et vastes servitudes, cour, jardin, pré et terre labourable, le tout d'un seul tenant, contenant environ 60 ares.

Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire et expert à Vivy, et à M. GOUTARD, notaire.
(661)

M. GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

Étude de M. BEDANE, commissaire-priseur à Angers, place Falloux, 3.

VENTE

Aux enchères publiques.

Les 23, 24 et 25 octobre 1883, à midi, M. BEDANE, commissaire-priseur, procédera, à Angers, dans une maison sise rue Bodinier, n° 10 et 12, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises (articles de bureau et registres) et d'un important matériel d'imprimerie avec moteur à vapeur.

Au comptant, plus 5 0/0.

On vendra : le 23, les marchandises ; les 24 et 25, les machines et le matériel d'imprimerie.

Pour les renseignements et pour la nomenclature des objets, s'adresser audit M. BEDANE.
(662)

Études de M. BLANCHET, notaire à Baugé,

Et de M. HATIN, notaire à Paris.

A VENDRE

La Terre du Theil

SISE

Communes d'Auvers, Guédeniau, Bocé et autres,

Comprenant : Château, bois, futailles, sapinières, formant les réserves. 5 fermes, 6 closeries et landes affermées.

Contenance totale : 481 hectares. Chasse magnifique.
(631)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Yvrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.
(403)

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues toute neuve et une CHARRETTE anglaise.

S'adresser à M. CAVELLIER, rue Beaurepaire, 17. (610)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15,

Comprenant neuf pièces avec jardin

S'adresser à M. JOUSSKAUMER, épicerier, rue de Bordeaux.

AVIS

Le sieur Benjamin Contard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARBAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

MAGASINS

DU

PRINTEMPS

HIVER

ROBES et CONFECTIONS



Ancienne Maison BIZERAY

SAUMUR, le 18 Octobre 1883

28, RUE DE LA TONNELLE

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous faire part que

**LA MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS
DES MAGASINS DU PRINTEMPS**

COMMENCERA

Lundi 22 Octobre.

*Heureusement appuyés comme nous le sommes par la clientèle du **Grand Monde**, nous avons osé, cette Saison, nous approvisionner abondamment en Confections et Robes de modèles de **Grand Luxe** qui seront facilement distingués par les Dames ; car ils possèdent une élégance et une grâce de détails que l'on chercherait bien inutilement ailleurs.*

Dans les genres moins coûteux — c'est-à-dire pour la demi-toilette — le Voyage ou le Toujours-aller, nous avons plusieurs Créations nouvelles, à l'allure fine et parisienne, qui n'ont point cet encombrement de garnitures et de détails qui sont le défaut inévitable des Maisons qui n'ont point, comme nous, l'habitude de la grande couture.

Nous sommes arrivés à inspirer une grande confiance au public. — Aussi nos Mises en Vente sont-elles très-suivies.

Nous comptons sur votre visite, Madame, pour nous aider au succès de celle du 22 Octobre.

Et nous vous présentons nos hommages respectueux.

MAGASINS DU PRINTEMPS.



MODÈLE
Créé dans nos Ateliers

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.